

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe CGT

La plupart des recommandations de l'avis vont dans un sens progressiste et correspondent bien à ce que nous estimons nécessaire pour un véritable rééquilibrage des relations internationales dans le cadre d'une coopération intégrant les objectifs de l'agenda 2030 du développement durable.

Pour n'en citer qu'une partie :

- mettre les citoyen.ne.s au cœur des enjeux du développement durable doit permettre de lutter contre les idées d'enfermement et de repli sur soi (fort enjeu des débats politiques) ;
- appeler l'Union européenne à honorer ses engagements et particulièrement le pilier social de l'agenda 2030 afin que sa mise en œuvre devienne une priorité et ne soit plus soumise à des impératifs économiques ou budgétaires ;
- mieux organiser le pilotage politique et stratégique de la coopération internationale par la création d'un ministère ad hoc et du rapprochement entre la Caisse des dépôts et l'Agence française du développement nous semble être un garant d'efficacité à la fois politique et fonctionnelle. En précisant que le rôle et l'intérêt du CNDSI doivent être réaffirmés et ses moyens renforcés ;
- même si cela est affirmé et réaffirmé par beaucoup d'hommes politiques sans réelle suite concrète, il est rappelé l'attachement du CESE à ce que l'engagement de 0,7 % du RNB devienne enfin une réalité et pas seulement un vœu pieux ;
- accroître les ressources fiscales des pays en voie de développement passe aussi par l'indispensable nécessité de rapports sur un pied d'égalité entre tous intervenants. Une convention au sein de l'ONU concernant les ressources fiscales des PED et le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale sur le plan international y contribueraient ;
- faire des entreprises de véritables actrices du développement durable passe par des recommandations très précises de notre assemblée :
 - le respect des normes internationales notamment la Déclaration tripartite de l'OIT à l'encontre des multinationales ;
 - l'introduction de critères extra-financiers et donc de RSE dans leur stratégie et leur management ;
 - l'introduction des critères de RSE dans tous les appels d'offre publics et faire de leur respect une condition d'accès aux fonds publics ;
 - le renforcement du suivi et de l'évaluation de l'application de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutiens publics.
- dans le cadre des partenariats public privé, l'avis exprime l'indispensable nécessité de renforcer les capacités des acteurs publics à gérer ce type de contrat et aussi d'associer la société civile à ces partenariats afin de faire entendre la voix des citoyens et de faciliter leur accès à l'information.

Ces quelques extraits des recommandations de cet avis, nous semblent aller véritablement dans un sens favorable à l'intérêt du plus grand nombre.

C'est pourquoi la CGT a voté l'avis.